

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.035**

Afin de créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56 (Sur Gouin, entre Bruxelles et de Rome)

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 février 2017, le premier projet de règlement R.R.1562.035 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI, 7 MARS 2017, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à créer la zone R21-139 à même une partie de la zone R5-53 et de la zone R1-56 (Sur Gouin, entre Bruxelles et de Rome).

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise les zones R5-53 et R1-56 décrites ci-dessous :

QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charlevoix, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.



DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 21 février 2017

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate